

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE
ARRETE N° 040/2021

OBJET : Règlementation du stationnement et de circulation
Chemin de la rivière.
Réfection chaussée

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société ROGER MARTIN en date du 03 mars 2021.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de refaire la chaussée du chemin de la Rivière.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer le stationnement et la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et celle des ouvriers

CONSIDERANT que le secteur en cause est une voie communale.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du mercredi 17 mars 2021 au vendredi 2 avril, la chaussée du chemin de la Rivière sera réduite

ARTICLE 2 : Le lundi 29 mars 2021, la circulation sera interdite sur le chemin de la Rivière sauf riverains et services publics.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par le chemin des Bruyères, la route de Marcy -RD30- et la route des Pierres Blanches.

ARTICLE 2 : le stationnement de tout véhicule sera interdit, des deux côtés de la chaussée,

ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera installée par l'entreprise

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société ROGER MARTIN, 254 Chemin des Platières, 38670 CHASSE SUR RHONE

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 15 mars 2021

LE MAIRE : Bernard ROMIER

